

Direction de l'OMP – délégation SPG
Séance du 17 juin 2011, 15h00-16h30 à l'OMP

Présent-e-s SPG : *Marie-Laure Danalet, Christine Desnoyers, Anne-Lillia Fernandez, Dominique Kunzli-Leclerc, Séverine Théodoloz, Laurent Vité*

Présent-e-s OMP : *M. Dandelot, C. Vincent Gatti, (J-C. Garcia et S. Eliez excusés)*

1. Le cadre de ces rencontres : les conditions dans lesquelles se passent ces séances sont à revoir.
2. Retour sur le boycott : discussion sur le fond du problème, à savoir la dégradation des conditions de travail, le traitement des revendications du personnel et le manque de concertation.

En préambule

La SPG signale que ces deux points pourront nous permettre de revenir sur un certain nombre de revendications que nous avons formulées dans deux résolutions pour lesquelles la direction n'a manifesté aucune réaction (résolutions – Assemblée des déléguées du 3 mai et Assemblée générale ordinaire du 7 juin).

1. Cadre des rencontres DGOMP/SPG

Maurice Dandelot ouvre la séance en faisant un rapide historique du cadre informel des rencontres de la direction du secteur spécialisé et de la SPG avant la mise en place des nouvelles structures de l'OMP. Considérant ces changements, il suggère de revoir le dispositif de concertation en tenant compte du fait que la CP (commission du personnel) est indépendante des structures syndicales.

La SPG demande qu'un cadre plus formel de ces rencontres soit fixé pour pouvoir avancer sur les dossiers de manière plus pointue :

- la prise d'un PV approuvé par les deux parties relatant les discussions et les prises de décisions,
- fixer un calendrier de ces rencontres à l'avance de manière à s'assurer de la présence de tous et, en particulier, du professeur Eliez,
- viser une fréquence de ces rencontres (4 à 5 séances) et un calendrier qui permettent l'articulation avec les séances de la commission interne SPG.

La direction de l'OMP signale qu'elle ne pourra plus traiter certains sujets dans un cadre plus formel, entre autres toutes les questions relatives à la construction budgétaire qui n'est pas de son ressort, mais dont elle est solidaire. Elle suggère qu'un point à l'ordre du jour prévoit une part d'échanges hors PV. Elle pense que la formalisation doit se faire aussi avec les autres syndicats, en redéfinissant également le rôle des syndicats dans la CP, afin de désigner les interlocutrices/teurs légitimes suivant les dossiers. Elle propose de distinguer ce qui doit se discuter entre la SPG et la direction pédagogique ou la direction générale.

2. Retour sur le boycott

La SPG souhaite également la clarification des choses ; avoir des interlocutrices/teurs désigné-e-s pour répondre aux questions soulevées dans des dossier précis. Elle demande des retours clairs sur tous les dossiers abordés : entretiens d'évaluation du personnel, cahiers des charges, horaire

scolaire, remplacements des responsables pédagogiques des CMP. Elle déplore ne pas avoir eu à ce jour de retour sur les résultats de la concertation sur ces dossiers. Elle constate l'absence d'interlocutrices/teurs, clairement identifié-e-s sur le terrain, absence intimement liée au nouveau fonctionnement et à l'absence de hiérarchie de proximité.

Le résultat du boycott (70% du personnel) est un signe évident de ce malaise et des nombreux dysfonctionnements. La SPG prend pour exemple les déplacements projetés dans les EFP dont l'incertitude s'est prolongée et a provoqué une déstabilisation du personnel.

La direction de l'OMP signale qu'elle maîtrise le processus mais pas in fine les décisions des parents qui vont nécessiter un rééquilibrage. Elle suggère de réfléchir ensemble pour définir une communication efficace qui arrive au bon moment. La SPG s'étonne qu'on arrive pas à en parler directement avec les actrices/teurs concerné-e-s avant de laisser s'établir des situations d'incertitude dommageables.

La direction de l'OMP souhaite être en contact plus direct avec les différents lieux mais doit lutter contre l'effet de la structure (70 lieux) et la difficulté de faire remonter l'information.

La SPG demande de distinguer la résistance aux changements et le sentiment de non reconnaissance du travail des collaboratrices/teurs, en allégeant les charges administratives qui se sont ajoutées chaque année et qui prennent trop de temps sur la prise en charge globale des élèves.

La direction de l'OMP est en accord sur ce problème et va lutter contre l'introduction de mauvais instruments, le PES.

La SPG questionne le processus de concertation des cahiers des charges des responsables pédagogique et thérapeutiques.

L'OMP parle de la difficulté de clarifier dans quel lieu traiter ce dossier, avec la CP ? Elle propose de distribuer un texte martyre à la SPG et à la CP.

<i>La prochaine séance n'est pas encore fixée ?</i>
